



Courrier aux présidents et secrétaires des membres de la FMCH, en les priant de bien vouloir transmettre ces informations aux membres de base (conformément à la décision du Conseil des délégués de la FMCH du 7 mars 2019).

Message aux membres de base de la FMCH concernant le MAS

Berne, le 29 mars 2019 JEB/VB

Chères et chers collègues,

La FMCH est actuellement sollicitée par des membres de base inquiets à propos du relevé de données MAS. La FMH et la FMCH (voir les brefs comptes rendus sur les assemblées des délégués de la FMH) ont déjà fourni plusieurs fois des informations à ce sujet. Nous vous présentons de nouveau, ci-après, les bases juridiques et l'utilité du MAS.

Sous le titre MAS (Medical Ambulatory-Structure), et en s'appuyant sur la Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF), la Loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (LAMal), l'Ordonnance sur l'assurance-maladie du 27 juin 1995 (OAMal) et l'Ordonnance sur les relevés statistiques du 30 juin 1993, l'Office fédéral de la statistique (Département fédéral de l'intérieur dirigé par le conseiller fédéral Berset) recueille depuis 2016 les données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires.

Il s'agit d'une enquête exhaustive, **obligatoire** pour le corps médical. Les données structurelles relevées dans le cadre du projet MAS sont uniquement recueillies et utilisées à des fins statistiques, sans aucune intention d'ordre prudentiel.

Pendant plus de 30 ans, la FMH a elle-même publié des études sur les revenus des médecins suisses (étude Hasler). Les données de la caisse AVS medisuisse, à laquelle tous les médecins adhèrent, en constituaient la base. En 2013, l'Office fédéral des assurances sociales OFAS (relevant également du Département fédéral de l'intérieur dirigé par le conseiller fédéral Berset) a interdit la diffusion de ces données AVS, arguant qu'elles ne constituaient pas un intérêt public majeur.

En novembre 2018, l'Office fédéral de la santé publique OFSP (relevant également du Département fédéral de l'intérieur dirigé par le conseiller fédéral Berset) a publié les résultats d'une étude sur les revenus des médecins, dont l'OFSP avait chargé le bureau privé BASS. D'après les insinuations de l'OFSP, il s'avérait que les revenus des médecins étaient nettement plus élevés que ce qui était supposé jusque-là. La réaction des médias ne se fit pas attendre. Cependant les résultats de l'étude MAS de l'Office fédéral de la statistique ont été diffusés à peine quelques jours plus tard, et indiquaient des revenus peu élevés. Si l'on regarde dans le détail, ces derniers résultats sont plus complets et ne présentent pas de biais de sélection, ils sont donc plus fiables.

/.



-2-

Dans une interview retransmise dans l'émission 10vor10 du 8 novembre 2018, le conseiller fédéral Berset a tenté de justifier ces conclusions controversées des études citées par ses deux offices fédéraux. Exaspéré par cette cacophonie, le Parlement fédéral a enjoint l'OFSP à renoncer, à l'avenir, à ses propres relevés et à s'appuyer sur les résultats de l'OFS.

Résumé : Indépendamment du fait que l'enquête exhaustive du projet MAS est obligatoire (une recommandation de la FMCH incitant à ne pas participer serait une incitation à enfreindre la loi), les dernières manœuvres politiques de l'OFSP montrent à quel point il est important d'avoir des statistiques correctement établies et fiables. En fournissant ces données à l'Office fédéral de la statistique dans le cadre du MAS, chaque médecin contribue à lutter contre les *fake news* politiques.

Meilleures salutations,

Dr méd. Josef E. Brandenburg
Président de la FMCH